

1491 - la répudiation de la princesse Marguerite d'Autriche.

Comment Charles VIII, roi de France, engagé devant Dieu et devant les hommes, répudie sa fiancée Marguerite d'Autriche, pour épouser ANNE de BRETAGNE.

@@@@@@@@@@@@@@@@

Tandis que les préparatifs du mariage s'achèvent à Langeais, il reste une difficulté importante à vaincre, qui n'est pas mince : par le traité d'Arras, conclu le 23 décembre 1482, la princesse Marguerite d'Autriche, fille de Maximilien, roi des Romains, et de Marie de Bourgogne, est promise comme épouse au dauphin Charles, futur roi Charles VIII, par paroles de futur, c'est-à-dire fiancée ; lorsqu'elle sera en âge d'être mariée, à douze ans, elle deviendra reine de France, et apportera dans sa corbeille de magnifiques « cadeaux » à ce royaume qui l'a fait enlever à son père et à son pays, en particulier les provinces et seigneuries de Franche-Comté, d'Artois, et quelques autres.

Cette princesse, fiancée par force, à l'âge de deux ans, sous la pression de Louis XI et des Flamands, contre la volonté de son père, qui de surcroît ne souhaite pas qu'on lui enlève les provinces qui faisaient partie des Etats bourguignons, propriétés de son beau-père le duc Charles le Téméraire, est transportée par les Gantois à Hesdin, et livrée à la délégation française, dirigée par la dame de Beaujeu et son mari le duc de Bourbon ; le contingent d'hommes d'armes est commandé par Alain d'Albret - dont on ignore que, quelques années plus tard, il sera considéré comme le futur mari d'Anne de Bretagne.

Les circonstances de ce qu'il faut bien appeler un enlèvement, sont connues de toute l'Europe, sont telles que tous considèrent qu'à l'échéance, la princesse épousera le dauphin Charles, devenu le roi

Charles VIII à la mort de Louis XI. On l'appelle, d'ailleurs, la « petite reine ».

Cet engagement lie-t-il péremptoirement le roi de France, ou peut-il être rompu ? En cas de rupture du mariage projeté avec la princesse Marguerite, que faire de cette princesse ? Et que faire des principautés et seigneuries qu'elle doit apporter à Charles VIII si elle ne l'épouse pas ? La renvoyer chez son père, l'emprisonner, lui trouver un autre mari ?

Les avis sont partagés. L'amiral Graille est d'avis qu'il ne faut rendre ni la fille, ni sa dot, et qu'on garde, de surcroît, la Bretagne ! (Pélicier page 185). La dame de Beaujeu est fermement favorable - depuis longtemps -, à un mariage avec Anne de Bretagne. La décision est prise par le Conseil, fortement appuyée par la dame de Beaujeu et son mari le duc de Bourbon. On a persuadé le roi qu'un mariage avec la duchesse de Bretagne va lui apporter la possession d'un pays riche, vaste, muni de villes et de ports qui vont reprendre leur opulence - lorsque les dégâts de la guerre auront été réparés - et surtout la possibilité de retirer son immense armée de Bretagne, et de l'utiliser à la conquête de ce qu'il appelle « *mon royaume de Naples* ».

La séparation des fiancés se fait à Beaugé, le 25 novembre 1491. Elle est douloureuse. A force de s'être fréquentés dans les palais royaux, une grande amitié s'est faite entre la jeune fille et son fiancé. La princesse a une belle personnalité, elle a conçu un fort attachement pour le roi. Cette affection est réciproque. Comme les deux fiancés n'arrêtent pas de pleurer, et que la scène s'éternise, le comte de Dunois se moque du roi, et lui fait remarquer qu'il n'est pas décent de pleurer ainsi avec les dames, et qu'il est temps qu'il abrège la scène (Labande, page 141).

La princesse n'est pas renvoyée à son père immédiatement. On la garde en otage jusqu'en 1493. Son sort est réglé par le traité de Senlis, signé le 23 mai 1493. Enfin, elle est remise à son frère Philippe le Beau, à Malines, capitale administrative des Etats Bourguignons, dont elle fera plus tard sa résidence.

La princesse est encore très jeune. Elle est la tante de l'empereur Charles Quint, fils de son frère Philippe le Beau, et de Jeanne la Folle, reine de Castille. Elle sera chargée par lui d'être régente des Pays-Bas. Ayant regagné son pays natal, elle se remarie deux fois, par la volonté de son père Maximilien, avec Juan d'Espagne, héritier des rois de Castille et d'Aragon, puis Philibert II de Savoie. Ses deux maris meurent jeunes, les deux fils qu'ils lui ont donné meurent également. Elle est l'une des grandes femmes politiques du temps.

Elle meurt en 1530, et est inhumée à Brou, près de Bourg-en-Bresse. Son tombeau est l'un des plus beaux du temps, et se compare à celui de François II, à Nantes. Elle sera une ennemie intime de la France, et d'Anne de Bretagne.

BIBLIOGRAPHIE.

Basin Thomas, Louis XI, tome III, pages 207 et suivantes.

Bischoff Georges, Maximilien d'Autriche, in 1491, La Bretagne terre d'Europe.

Chombart de Lauwe, pages 312, 317 et suivantes.

Commynes Philippe de, Mémoires, Paris , pages 461 et suivantes , collection Lettres gothiques, Livre de poche. .

Docquier Gilles, Convoi exceptionnel ou tournée de gala, retour et accueil de Marguerite, épouse répudiée (1493). Delsalle Paul.

Labande-Mailfert, pages 139, 140, 141.

La Borderie, tome 4, pages 581, 582.

Lemaire des Belges, La couronne margaritique, 1503.

Pélicier, pages 42, 113, 184, 185.